

Débats sereins entre cardinaux sur la famille

Author : Maximilien Bernard

Categories : [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Rome](#), [Vatican](#)

Date : 22 février 2014



A Rome, le Consistoire extraordinaire réunissait 150 cardinaux autour du thème de la famille. Le cardinal **Jean-Pierre Ricard**, archevêque de Bordeaux, raconte à [Famille chrétienne](#) :

"La première matinée a été occupée presque intégralement par une longue conférence sur la bonne nouvelle de la famille donnée par le cardinal **Walter Kasper**. Une conférence en deux temps, entrecoupée d'une pause café ! C'est une intervention que le pape lui avait demandée, en l'encourageant à poser des questions. C'est ce qu'il a fait, en particulier dans sa dernière partie. Le cardinal a bien rappelé qu'il ne s'agissait pas d'un document magistériel mais qu'il avait simplement pour but d'ouvrir des questions. [...] Dans la première partie, plutôt classique, le cardinal a repris l'enseignement actuel du magistère sur le mariage : la famille dans l'ordre du créé ; les structures de péché au sein de la famille ; la famille dans l'ordre de la rédemption. C'était clair, précis. Un bon résumé de l'enseignement de l'Eglise. Puis sont venues deux parties plus innovantes : l'une concernait sur la famille comme Eglise domestique, comme lieu où la foi se vit, où l'on apprend à vivre en écoutant l'Evangile. Avec une dimension évangélisatrice. Je pense que creuser ces points et les expliquer pastoralement peut être d'un grand intérêt. Une autre partie concernait les divorcés remariés. [...] Le cardinal a d'abord rappelé ce que dit l'Eglise, qui souligne l'impossibilité pour les chrétiens mariés à l'Eglise ayant contracté un nouveau mariage civil d'accéder à la pénitence et à la confession. Il a également proposé deux questions pouvant servir de piste de travail : faut-il simplifier les procédures de déclaration en nullité de mariage, qui sont souvent longues et complexes ; peut-on ouvrir un chemin pénitentiel pour des personnes civilement remariées qui remplissent certaines conditions, notamment : regretter l'échec de son premier mariage ; être dans une

situation stable ; être dans une situation dont on ne peut pas sortir car des enfants sont nés de la 2e union ; avoir un véritable désir des sacrements, de transmettre la foi à ses enfants, de la porter aux autres ; accepter d'entrer dans un parcours d'accompagnement par l'Eglise, qui prendrait du temps. Il a précisé que cette idée concernerait pas la masse mais qu'elle pourrait permettre d'apporter certaines solutions à la diversité des situations.

D'autres cardinaux ont ensuite pris la parole ...

C'est toujours un peu fastidieux car les interventions se succèdent les unes après les autres. 69 cardinaux ont pris la parole entre jeudi après-midi, vendredi matin et vendredi après-midi, soit un peu moins de la moitié. Le premier jour les interventions étaient limitées à 7 minutes mais cette durée a ensuite été limitée à 5 minutes. 30 secondes avant la fin, vous êtes averti par une sonnerie ... Certaines interventions concernaient la situation de la famille dans l'ère géographique du cardinal concerné. Par exemple, dans certains pays, c'est la polygamie qui est un problème, beaucoup plus que les divorcés remariés. Le cardinal **Luis Antonio Tagle** a évoqué les familles philippines dont les pères sont souvent dispersés dans le monde pour le travail et qui communiquent par Skype... Beaucoup d'interventions ont concerné le procès canonique en nullité, certaines allant dans le sens d'une simplification de la procédure, d'autres soulignant l'importance de prendre du temps pour des questions aussi graves, de ne pas les brader. Il y a eu la suggestion qu'une commission travaille cette question. Des interventions ont porté sur la question des divorcés remariés.

Y avait-il des oppositions ou des tensions entre les cardinaux ?

Le climat était vraiment serein. Je n'ai pas senti de tension. Il y a des différences, des appréciations parfois divergentes. Mais les débats étaient sereins, avec une bonne écoute fraternelle. Les cardinaux sont véritablement d'accord sur l'essentiel. Deux choses doivent être tenues : d'une part, la fidélité à la parole du Christ qui a dit « Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas », la grâce du mariage, le Christ qui s'engage à soutenir la fidélité du couple qui prend le chemin avec Lui. Il y a vraiment une volonté commune de ne pas revenir sur cet enseignement fondamental du Christ. D'autre part, le désir de prêter attention aux personnes, aux conditions des familles, souvent difficiles : pauvreté, migrations, santé, malnutrition, problèmes affectifs liés à l'essor du divorce, enfants qui souffrent de la désunion de leurs parents ... Avec en arrière-plan une question : quelle bonne nouvelle de la famille pour ceux qui souffrent ?

Quel est le lien entre ces deux jours de travail menés par les cardinaux et ceux du Synode des évêques qui se tiendra au mois d'octobre ?

Personne ne sait très bien répondre à cette question... Je pense que le pape attendait de sentir le climat des questions. L'équipe du synode des évêques a pu identifier un certain nombre de points sensibles, à travailler. Cela a permis de formaliser un certain nombre de questions, ce qui est utile pour l'élaboration du document préparatoire au Synode (Instrumentum laboris). Mais on n'a pas d'indication plus précise sur ce point."